



Liquidation communauté de biens

Par **barjavel**, le **25/09/2018 à 11:20**

Bonjour,rnrn je suis sidérée, mon divorce a été prononcée et nous sommes en communauté de biens avec mon ex mari. Celui ci occupe la maison depuis notre séparation , il m a envoyé une proposition de partage que j ai accepté mais depuis il fait le mort aux relances du notaire. N y a t il absolument aucun moyen via la loi française de fixer une date butoire ? J ai l impression qu il peut faire trainer ça indéfiniment car a ma connaissance aucun texte ne le force à avancer dans la procédure. Cordialement

Par **Visiteur**, le **25/09/2018 à 17:27**

BonjourrnMais si, par voie judiciaire, c'est faisable.

Par **amajuris**, le **25/09/2018 à 18:14**

bonjour,rnje vous conseille de consulter un avocat pour essayer de faire avancer votre affaire.rnsalutations